



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 79508

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations exprimées par les éleveurs de la filière ovine de Vendée quant au gel budgétaire de 4 MEUR de crédits génétiques. Les intéressés estiment qu'une réduction de moitié des crédits alloués à leur Unité nationale de sélection et de promotion de la race (UPRA) aura pour conséquence un déséquilibre important des budgets, voire des cessations d'activité. En effet, les financements publics représentent une part importante desdits budgets, en l'occurrence 30 % pour l'UPRA ovine vendéenne et une telle réduction ne pourra être que néfaste en cette période de restructuration. Alors que les organisations d'élevage, d'une façon générale, se sont engagées dans une refondation courageuse de ce dispositif avec la volonté de l'adapter aux nouveaux enjeux et de préserver la diversité du patrimoine génétique, il le remercie de lui faire part de ses intentions à ce sujet afin de dissiper les inquiétudes.

Texte de la réponse

La mise en réserve de crédits destinés à la génétique animale annoncée au mois de mai 2005 a été partiellement levée. En effet, il a été décidé d'un dégel spécial des crédits de génétique animale d'un montant de 1 MEUR pour l'exercice 2005. Cette mesure a permis de financer les dossiers prioritaires et de répondre, au moins partiellement, à la demande des structures en situation délicate. La dotation complémentaire ainsi allouée à l'Unité nationale de sélection et de promotion de la race (UPRA) ovine vendéenne est de 5 500 euros. Par ailleurs, une réforme importante du dispositif collectif d'amélioration génétique, initiée par l'article 93 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, concourt à moderniser et à ouvrir le dispositif tout en préservant les grands acquis de la loi sur l'élevage de 1966 : efficacité de la sélection, fiabilité de l'information génétique, traçabilité sanitaire des animaux reproducteurs et de leur semence, valorisation de la diversité raciale, accès de tous les éleveurs au progrès génétique. Aussi, afin de conforter les efforts de restructuration déjà entrepris par les nombreux organismes concernés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a également pris la décision que l'intégralité des crédits de génétique animale votés en loi de finances initiale pour 2006 soit disponible en cours d'exercice et que ne leur sera pas appliquée la mesure de gel budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79508

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10940

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2404